

# Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance

RNCP31117 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                 |
| Sigle                   | TP — Titre professionnel |
| Code(s) NSF             | 344t                     |
| Formacode(s)            | 42801                    |
| Code(s) ROME            | K2503, K1707             |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit  |
| Date d'échéance         | 16/09/2023               |

## Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

## Partenaires habilités

65 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 59 à former et organiser l'évaluation et 6 à former.

| Organisme                                                      | SIRET          | Habilitation                     |
|----------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| ACTE 1                                                         | 39013467400014 | Former et organiser l'évaluation |
| A F C                                                          | 50498097000033 | Former et organiser l'évaluation |
| AFPA ENTREPRISES                                               | 82409268800012 | Former                           |
| AFPA ENTREPRISES                                               | 82409268800053 | Former                           |
| AFPA ENTREPRISES                                               | 82409268800086 | Former                           |
| AFPA ENTREPRISES                                               | 82409268800010 | Former                           |
| AFPA ENTREPRISES                                               | 82409268800044 | Former                           |
| AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES | 82422814200488 | Former et organiser l'évaluation |
| AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES | 82422814200579 | Former et organiser l'évaluation |
| AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES | 82422814201064 | Former et organiser l'évaluation |

Liste complète des 65 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp31117-operateur-en-vidioprotection-et-en-telesurveillance/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

#### ACTIVITÉS VISÉES

Dans le respect du cadre légal de la vidéoprotection, du code de la sécurité intérieure, des procédures internes au service ou définies par le client, l'opérateur en vidéoprotection assure la prévention des risques en fonction des sites à surveiller.

Dans le respect du cadre législatif et réglementaire, du code de la sécurité intérieure, de procédures internes de l'entreprise et des procédures définies par le client, l'opérateur en télésurveillance assure la protection des sites des professionnels ou des particuliers.

L'accès aux deux activités est réglementé et nécessite une carte professionnelle.

En vidéoprotection, l'opérateur visionne, analyse, exploite des images émanant de tout système qui produit des images pour sécuriser des personnes, des lieux, des espaces ou des bâtiments. Il déclenche et suit les différents types d'intervention (alarmes, télésurveillance, astreinte) en vue d'informer les acteurs privés ou publics chargés d'intervenir sur les sites. L'opérateur trace les événements sur le registre prévu à cet effet ou sur une main courante informatisée.

En télésurveillance, sur les sites télésurveillés, il réceptionne, traite rapidement et efficacement des alarmes provenant des systèmes de sécurité (alarmes intrusion, incendie, technique), couplés ou intégrés à des dispositifs de vidéoprotection.

En cas d'événement, il écoute l'interlocuteur, le questionne, et reformule sa demande afin d'établir un constat de la situation, et qualifier la nature et le degré d'urgence. Il gère les déclenchements d'alarme associés à une levée de doute physique, audio ou vidéo.

Il diligente à distance l'intervention par des moyens humains ou par vidéo en cas d'événement, en cas d'incident ou sur demande, selon les priorités définies par les procédures. Il s'assure du retour à la normalité des systèmes de sécurité.

Dans le cadre de la relation client, il apporte un conseil de niveau 1 au client.

L'opérateur trace les événements « au fil de l'eau » sur le registre prévu à cet effet ou sur une main courante informatisée.

En centre d'exploitation, l'opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance s'assure des principales opérations de maintenance de niveau 1 et applique les procédures de niveau 1 pour leur remise en fonctionnement.

Dans le cadre de la continuité de service, il est en contact permanent avec les référents désignés par le centre d'exploitation ou les personnes habilitées, les clients, les intervenants, les forces de l'ordre et les services de secours.

La gestion simultanée d'informations et de tâches est courante.

Les activités de vidéoprotection et de télésurveillance sont exercées soit indépendamment ou de façon complémentaire, seul ou en équipe, sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique de l'entreprise. Dans le respect des limites de ses fonctions, l'opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance peut prendre des décisions d'urgence adaptées à la situation. Il respecte la confidentialité des informations et rend compte oralement et par écrit à sa hiérarchie.

La pratique de formules courantes dans une langue étrangère peut être demandée. Il peut exercer d'autres activités liées à la surveillance à distance, telles que la géolocalisation des personnes et des véhicules.

L'emploi de l'opérateur est sédentaire et s'exerce en position assise dans un centre d'exploitation constitué d'écrans de réception d'informations.

En vidéoprotection, l'amplitude horaire varie en fonction de l'activité.

En télésurveillance, l'opérateur peut travailler de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection

Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation ;

Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection ;

Analyser et exploiter les images ou les alarmes d'un système de vidéoprotection.

2. Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance ;

Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance ;

Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance ;  
Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents ;  
S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité.

Blocs de compétences

RNCP31117BC01 — Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection

LISTE DE COMPÉTENCES

Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation ;  
Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection ;  
Analyser et exploiter les images ou les alarmes d'un système de vidéoprotection.

RNCP31117BC02 — Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

LISTE DE COMPÉTENCES

Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance ;  
Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance ;  
Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance ;  
Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents ;  
S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur privé ouvert ou non au public : service auprès des particuliers (logements individuels ou collectifs), auprès des entreprises (sites logistiques, sites sensibles, commerces, bâtiments tertiaires), transport (trafic routier) ;  
Le secteur public : collectivités (CSU), aéroports et sites portuaires ;  
Les services internes de sécurité (hors incendie) : entreprises de grande distribution, de la vente par correspondance et banques ;  
Les sociétés de gardiennage dans leurs activités de surveillance.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de sécurité - opérateur SCT1, agent de sécurité - opérateur SCT2, opérateur en vidéoprotection et opérateur en téléassistance

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code de la sécurité intérieure (Livre II et livre VI)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                             |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Élevée (4/5)                                                                |
| Facteurs principaux                 | Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique |
| Salaire médian (mensuel)            | 1 700 €                                                                     |
| Familles professionnelles (FAP)     | T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)        |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 24 576                                                                      |
| Jugés difficiles à recruter         | 48 %                                                                        |
| Emplois saisonniers                 | 23 %                                                                        |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Prise en charge usuelle | 6 600 €                                                           |
| Selon la branche        | 5 850 € – 7 349 €                                                 |
| Prise en charge         | Branches concernées                                               |
| 6 600 €                 | Valeur par défaut · 211 branches                                  |
| 7 349 €                 | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat |
| 5 850 €                 | CPNE des industries de santé (CPNEIS)                             |

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 16/09/2023 |
|-------------------------------------|------------|

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP17702

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37879

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31117/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 92                |
| Parcours menés à terme | 92                |
| Taux d'achèvement      | 100 %             |
| Période                | 02/2022 – 12/2023 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés        | 186               |
| Montant total engagé        | 432 194 €         |
| Coût moyen par dossier      | 2 324 €           |
| Durée moyenne               | 202 h             |
| Période                     | 03/2020 – 09/2023 |
| France compétences          | 70 %              |
| France Travail              | 27 %              |
| Reste à charge titulaire    | 3 %               |
| Entreprise                  | 0 %               |
| Compte d'engagement citoyen | 0 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.